

 <p><b>COMMUNE DE ROBION</b> Arrondissement d'APT</p>	<p><b>DE 2024-071</b></p> <p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b></p> <p style="text-align: center;"><b>SÉANCE du 09 décembre 2024</b></p>
--	---

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf décembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 02 décembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Alain LARGERON, Marie-José MONFRIN, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Florian MOLLIEUX, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Jean-Yves RICHAUD, Samuel PAGNETTI, Norbert GUILLARME

Absents excusés : Jean-Claude VASSOUT, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Jean-Noël JAUBERT

Absente : Brigitte MONTET

Pouvoirs de : Bernard BOUDOIRE à Danielle MARROU, Syndie FABRE à Marylise GEORGEN, Jean-Noël JAUBERT à Patrick SINTES

Secrétaire de séance : Monique JOANNY

---

#### **4.2.1 – Création de plusieurs emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique**

---

##### **Monsieur le Maire expose :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Considérant les besoins temporaires des pôles « groupe scolaire » et « technique » et en raison des tâches à effectuer, il est proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- 4 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique territorial dont la durée hebdomadaire de service est de 35/35<sup>ème</sup> et de l'autoriser à recruter 4 agents contractuels pour une durée de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs suite à un accroissement temporaire d'activité au sein du pôle groupe scolaire et du pôle technique.

La rémunération des agents contractuels nommés sur les emplois sera fixée par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial (échelle C1 de rémunération).

##### **Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (22 présents + 3 pouvoirs)

**Décide de créer** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 :

- 4 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique territorial pour effectuer des missions techniques au sein des pôles « groupe scolaire » et « technique » suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35/35<sup>ème</sup>, pour une durée maximale de 12 mois sur une période de 18 mois.

**Autorise** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement et ses éventuels renouvellements, à signer les actes correspondants

**Décide d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à la rémunération des agents contractuels nommés sur les emplois qui sera fixé par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint technique territorial (échelle C1 de rémunération).

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

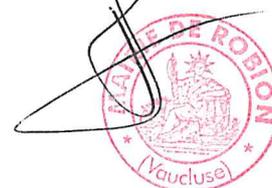
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20241210-DE\_2024\_071-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2024

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 10 décembre 2024  
Le Maire,  
Patrick SINTES



La secrétaire de séance  
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Joanny', written over a horizontal line.